

## EQUIPEMENTS ET SPORTS COLLECTIFS DE HAUT NIVEAU

Anne Griffond-Boitier\*

Le sport de haut niveau est porteur de deux significations essentielles : il est l'expression la plus achevée de la compétition sportive, et pour la collectivité dans laquelle il s'insère, il représente un élément important d'identification sociale.

Très fréquemment, il s'assimile à un spectacle dont les conditions de production sont décisives pour sa promotion et sa pérennité. Aux considérations purement techniques du sport, doivent s'ajouter les éléments qui permettront sa médiatisation auprès du public, garant de l'intérêt des sponsors et, partant, de l'équilibre économique d'un club.

Pour exister, le sport de haut niveau exige l'implantation d'infrastructures lourdes, nécessaires d'un point de vue technique et pour permettre l'accueil des spectateurs. Par ailleurs, si la majorité des pratiques de haut niveau implique l'organisation de manifestations exceptionnelles dans des structures aptes à les recevoir, les sports collectifs exigent, en plus, une répétition régulière des rencontres sportives ; la présence d'une équipe suppose donc l'existence d'une infrastructure disponible sur place.

Or l'importance des sommes à investir et le temps de la réalisation ne permettent pas d'ajuster la mise en place de ces équipements à l'émergence de l'excellence sportive, en général fragile et fugitive. C'est pourquoi les infrastructures doivent précéder la promotion sportive si l'on souhaite qu'elle perdure.

Sans l'aide des pouvoirs publics, le mouvement sportif ne peut faire émerger de telles structures. Les collectivités territoriales jouent donc un rôle considérable, car ce sont elles qui peuvent fournir au milieu sportif les moyens d'expression d'une élite.

Dès lors, la mise en place d'une politique d'aménagement sportif est essentielle, car elle garantit un développement cohérent du sport de haut niveau en permettant au milieu sportif de s'organiser autour des orientations choisies.

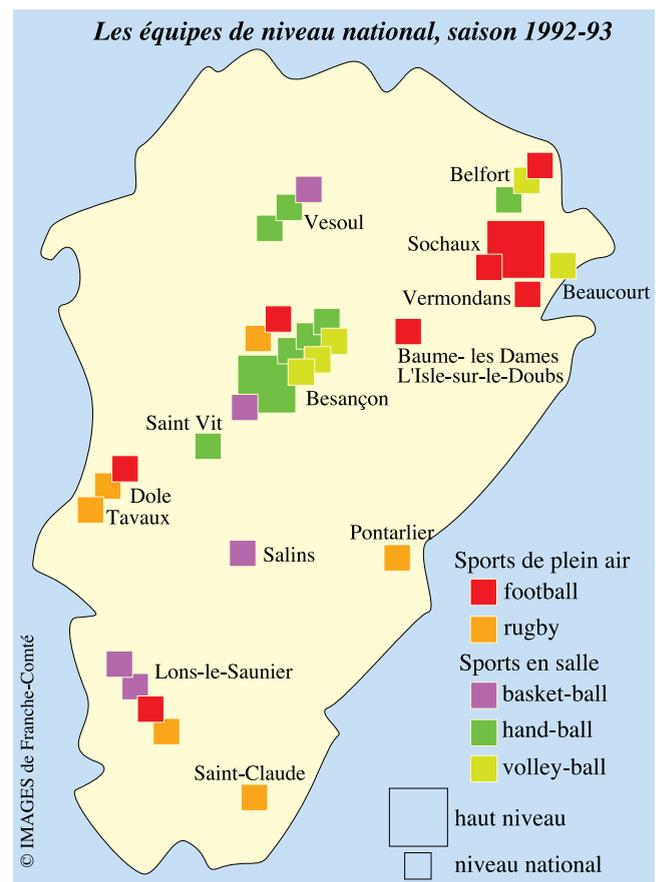
### Une élite sportive bien discrète dans les sports collectifs

Dans les sports très médiatisés, seule l'équipe de Sochaux émerge dans l'élite nationale. Encore cet exemple apparaît-il peu significatif d'une logique territoriale quand on sait le rôle décisif du Groupe Peugeot dans le financement du club. Les autres clubs francs-comtois de football

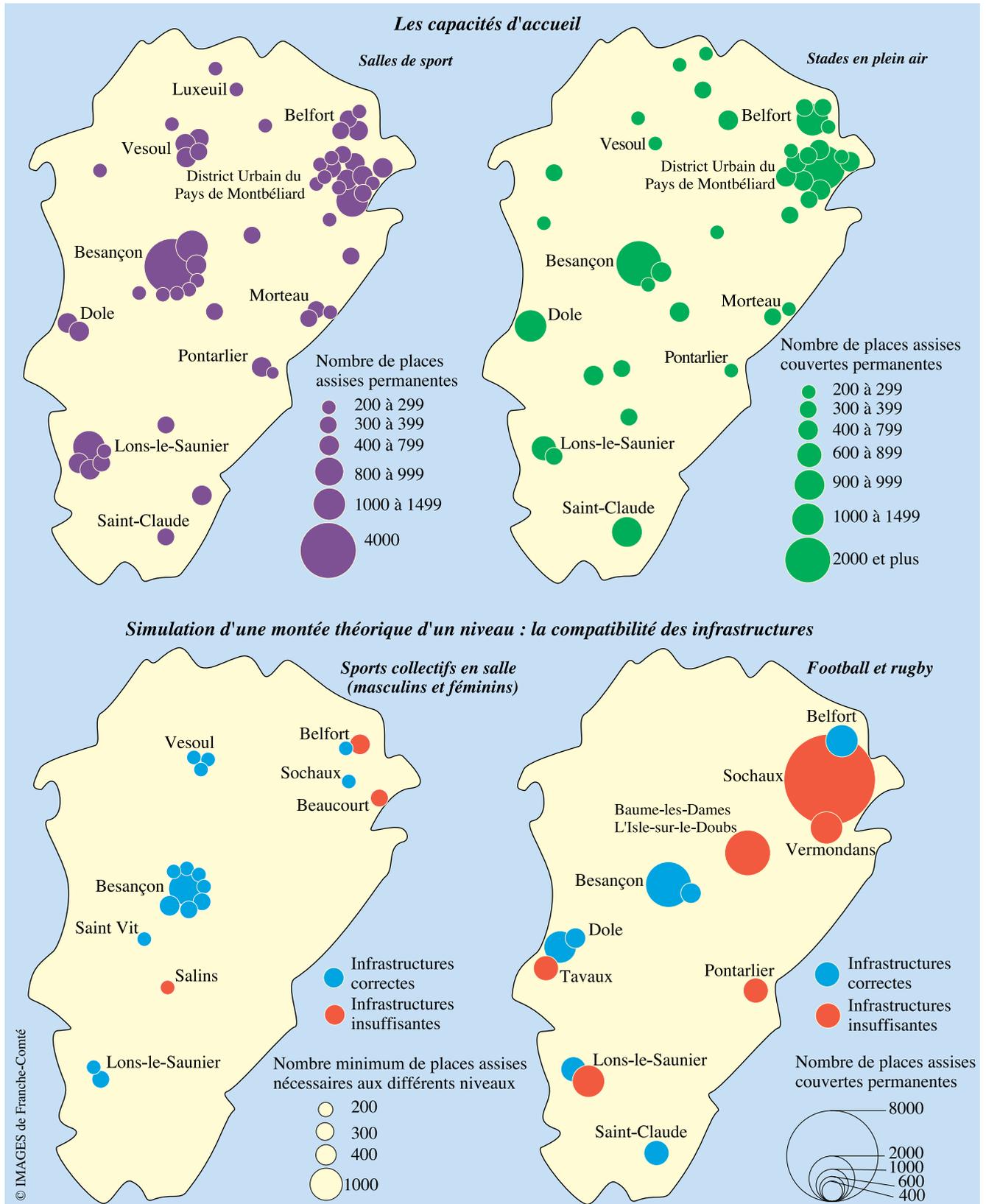
situés sur un axe Lons-Belfort se maintiennent, et parfois péniblement, à des niveaux plus modestes.

Le rugby, spécialité du sud franc-comtois, est représenté par quatre clubs (Saint-Claude, Lons-le-Saunier, Pontarlier et Tavaux) en National II, mais chacun sait qu'il s'agit en fait d'une troisième division dans une discipline où "l'élite" est pléthorique.

Les sports en salle fortement concentrés dans la ville de Besançon, ont connu des fortunes diverses. Le hand-ball, longtemps dans l'élite, n'est plus représenté que par les féminines, en position d'ailleurs difficile. Le basket, quant à lui, suscite des frémissements médiatiques et un engouement inattendu à Besançon. La saison exemplaire du BBC va le conduire en National IB, mais il convient toutefois de rester prudent devant la pérennité du basket bisontin à ce niveau.



\*IRADES, Université de Franche-Comté



Pour le reste, les équipes franc-comtoises ne dépassent guère les degrés 3 ou 4 de la hiérarchie nationale, performance assez modeste et peu susceptible d'attirer des foules importantes de spectateurs.

Il est vrai que la distribution de la population n'est sans doute pas favorable au développement du sport de haut niveau. Seules les unités urbaines de Belfort-Montbéliard et de Besançon pèsent d'un poids démographique et économique compatible avec la présence d'une véritable élite sportive. Mais avec des ambitions plus modestes, d'autres villes (Dole, Vesoul, Lons-le-Saunier...) pourraient également susciter une dynamique dans les sports collectifs de haut niveau.

**Peu d'infrastructures compatibles avec les impératifs de médiatisation du haut niveau**

Même si les infrastructures franc-comtoises sont relativement nombreuses, on constate que très peu d'installations sont susceptibles d'accueillir un nombre de spectateurs compatible avec l'existence d'une élite, tout en offrant au public des conditions minimum de confort, c'est-à-dire des places assises et couvertes. Cet élément est pourtant essentiel si l'on souhaite attirer et fidéliser une clientèle sportive.

Les stades de Besançon et de Montbéliard, pourtant les plus importants en Franche-Comté, n'offrent que 3 500 et 3 000 places assises et couvertes, alors qu'en comparaison les normes conseillées à un haut niveau de compétition par la Fédération Française de Football s'élèvent à 12 500 places assises.

Les stades de Belfort, Dole et Saint-Claude émergent également du lot, mais avec des tribunes inférieures à 1 500 places qui paraissent bien mal adaptées à la popularité des pratiques de plein air et à la possibilité de faire exister une élite même modeste.

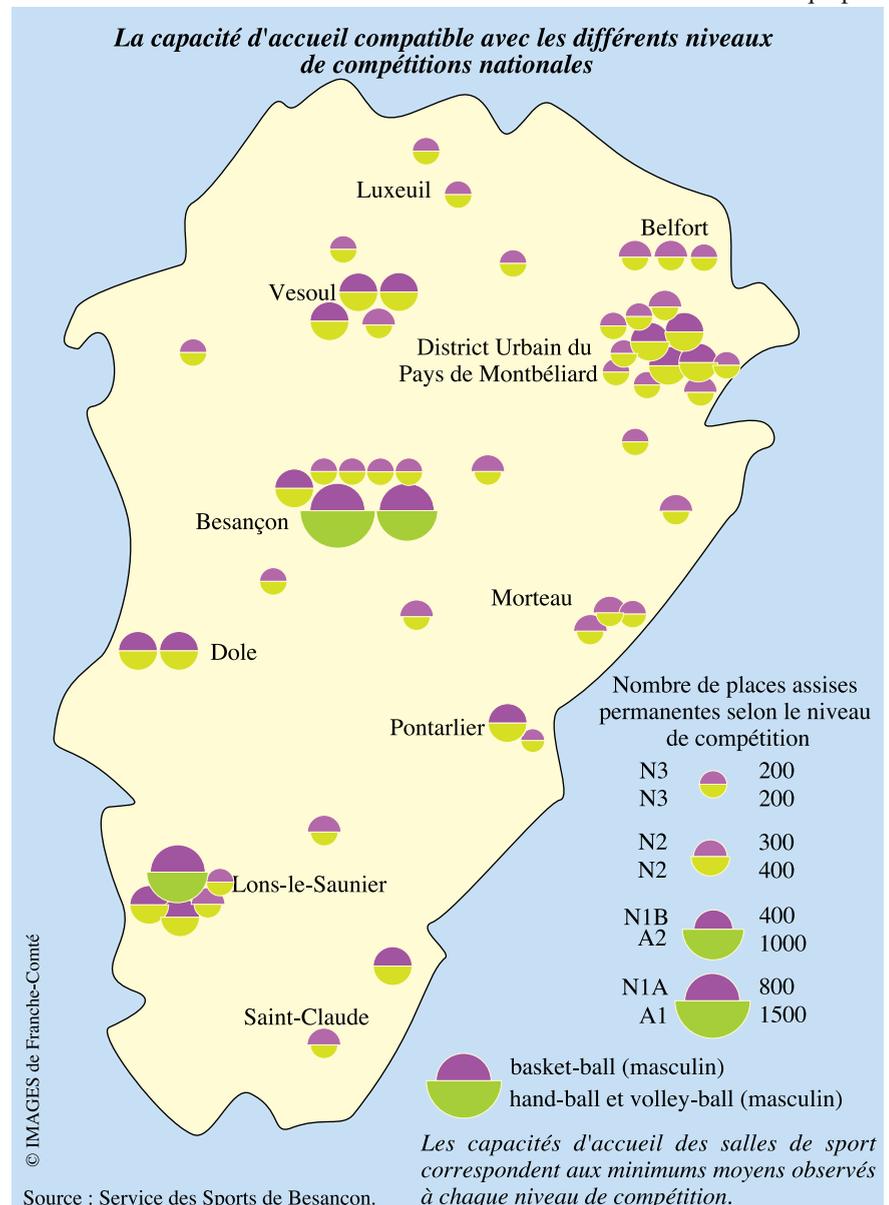
Du côté des sports en salle, le Palais des Sports de Besançon, avec 4 000 places assises, est un cas unique en Franche-Comté et l'absence d'une structure équivalente dans l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard est en contradiction avec son poids régional. La ville de Belfort apparaît particulièrement sous-équipée puisqu'aucune salle ne pourrait accueillir même 800 personnes. Lons-le-Saunier dispose en revanche d'une salle de 1 000 places, mais c'est la seule installation en

Franche-Comté, exceptée celle de Besançon, qui permettrait d'atteindre un relativement bon niveau de compétition (N1B).

**Faiblesse des équipements et promotion sportive : la quadrature du cercle ?**

Dans les conditions actuelles d'équipement, la promotion sportive semble limitée.

Si l'on simule une montée fictive d'un niveau de toutes les équipes



francs-comtoises, on constate par exemple qu'un stade sur deux ne répondrait pas aux normes de capacité en places assises et couvertes, et ceci quel que soit le niveau atteint : ce serait le cas du stade Dumas à Lons-le-Saunier où l'équipe atteindrait péniblement la D3, ou encore du stade de Pontarlier où l'équipe de rugby accéderait en N2, niveau somme toute assez modeste.

La situation des sports en salle apparaît meilleure, sauf dans le Territoire de Belfort. Cette apparente bonne santé n'est pourtant pas due à la bonne qualité du parc (exception faite du cas bisontin), mais au contraire à la faiblesse du nombre d'équipes et à la modestie du niveau de pratique qui, rappelons-le, dépasse rarement le niveau 3 ou 4. La promotion sportive de l'ensemble des clubs simulée ici n'est donc pas très significative. Toutefois à Belfort, seul cas où le niveau atteint serait un peu supérieur au niveau général très moyen, l'accès de l'équipe de handball en N1B se heurterait à l'insuffisance de l'équipement.

Enfin, il faut remarquer que des situations de concurrence peuvent exister entre les disciplines sportives et compliquer les problèmes d'équipement. C'est le cas, par exemple à Besançon, entre les clubs du BBC (basket) et de l'ESB (hand-ball) qui doivent se partager l'unique salle permettant la production d'un véritable spectacle sportif.

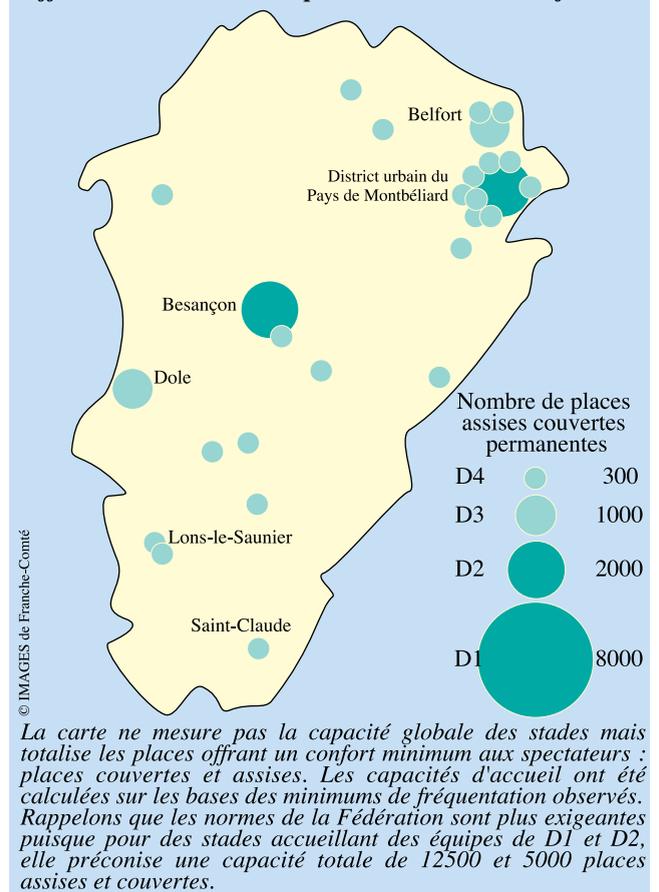
En théorie, l'existence d'une élite suppose des conditions d'accueil et de confort des spectateurs qu'aucun stade franc-comtois ne possède. Les stades de Besançon et de Montbéliard sont uniquement compatibles avec les exigences imposées à des clubs de 2ème division et ceux de Belfort et de Dole ne permettent l'accès qu'en 3ème division.

La probabilité d'apparition du haut niveau de la compétition en basket-ball n'existe qu'à Besançon. En handball et en volley-ball, seule l'infrastructure de Lons-le-Saunier répond également aux normes retenues ici, et pourtant ces dernières sont très peu exigeantes. Cinq autres villes disposent d'ailleurs d'infrastructures suffisantes pour permettre à des équipes l'accès en N1B.

En réalité, à partir d'un certain niveau de compétition, la recette d'une saison se joue fréquemment sur les quelques rencontres sportives les plus médiatiques. La fréquentation des spectacles sportifs passe alors par une pointe de fréquentation maximale que seul le Palais des Sports de Besançon semble susceptible d'absorber.

En définitive, la mise en place d'infrastructures est avant tout une décision politique : souhaite-t-on créer les conditions de promotion de spectacles sportifs d'élite ? C'est

## La capacité d'accueil compatible avec les différents niveaux de compétitions nationales de football



aussi un pari : un équipement rend possible la compétition à un niveau élevé, il ne la génère pas automatiquement. Deux paramètres généraux doivent aussi être pris en compte : la capacité démographique du lieu d'implantation qui détermine (en grande partie du moins) le bassin de clientèle dont un spectacle régulier a besoin ; la culture sportive de chaque espace régional (le rugby dans le sud de la Franche-Comté par exemple) qui peut rendre plus probable l'émergence de telle ou telle discipline à une dimension nationale.

La lourdeur des équipements à réaliser implique pratiquement la coopération et la coordination des différentes collectivités territoriales. L'excellence sportive est de moins en moins le fruit du hasard d'un lieu ou d'un groupe, mais le résultat d'une combinaison de facteurs actifs (les responsables politiques et les dirigeants sportifs) et passifs (l'existence d'un bassin de population suffisant et d'un pouvoir économique) dans laquelle le rôle de la décision et de la volonté est, de toute évidence, primordial. ■